



Association Parentescence

DOSSIER DE PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION



01

Présentation de l'association

Parentescence est une association loi 1901 d'accompagnement à la parentalité, centrée sur la période périnatale.

Créée en 2020, par deux éducatrices de jeunes enfants aujourd'hui salariées, elle a pour vocation de prévenir les difficultés parentales ainsi que d'accompagner les parents, individuellement et collectivement, dans leur cheminement.

Nous sommes parties d'un constat suite au recueil de nombreux témoignages de parents (en majorité des mères) : l'isolement dans lequel ils/elles peuvent se retrouver au sortir de la maternité, lors des congés maternité, paternité et parental . Beaucoup de familles sont en demande et en recherche de lieux permettant de rencontrer d'autres parents. Elles souhaitent renouer avec une vie sociale, partager leurs questionnements / difficultés liés à leur parentalité. L'éclairage de professionnel(le)s spécialisé(e)s est également sollicité. Ces familles peuvent parfois mettre plusieurs mois avant de trouver cet espace ressource.

A. LES OBJECTIFS

- Replacer le **parent au centre de sa parentalité** et **valoriser** les compétences parentales.
- **Accompagner** les parents à porter une réflexion sur leur parentalité (les questionnements générés par ce changement, les problématiques soulevées, les impacts sur leur quotidien, leur projet éducatif.)
- **Prévenir** les difficultés parentales.
- **Mettre en valeur** les relations parents/enfants, valoriser et renforcer leurs liens d'attachement.
- Tisser un **réseau de professionnels** de la périnatalité pour : créer une cohérence de pratiques pluridisciplinaires, **croiser les regards, faciliter le parcours des familles** et leur proposer une prise en charge optimale et globale. Actuellement nous comptons plus de trente professionnel(le)s spécialisé(e)s en périnatalité dans notre réseau.
- S'inscrire dans des **territoires variés** et construire des projets avec les partenaires locaux déjà présents.



B. LES ACTIONS COLLECTIVES

Nous avons développé deux types d'actions envers les familles :



- **Des temps d'échange** entre parents pour favoriser le partage d'expériences, rompre l'isolement et libérer la parole.
- **Des ateliers parents-enfants** pour développer/renforcer les liens d'attachement parents-enfants et revaloriser les compétences parentales.

Ces ateliers se déroulent principalement à la maison de quartier des arènes romaines, à Toulouse ou peuvent être proposés en prestation au sein de structures d'accueil .

Au-delà de répondre à un besoin crucial d'accompagnement sur ces périodes charnières que sont la grossesse et le post-partum, ces actions sont, avant tout, de **véritables outils ayant pour but d'ancrer l'association sur un volet préventif** des difficultés parentales (troubles du lien d'attachement, difficultés maternelles, etc). Certaines actions sont co-animées par des professionnel(le)s de notre réseau, bénévolement ou en tant que prestataires.

C. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ



Le projet d'un accompagnement plus individualisé s'est dessiné au fil de nos 3 années d'expérience. Certains parents ayant en effet une demande spécifique ou un besoin de rendez-vous plus personnalisé et intimiste, pour poser leurs questions et évoquer leurs éventuelles difficultés parentales. D'abord de manière informelle, dès qu'un parent nous en exprimait la demande, cet accompagnement s'est formalisé par des "permanences familles" sur l'année scolaire 2022-2023, dans les locaux de l'Udaf 31, partenaire important de l'association. Cet organisme rassemble un réseau d'associations œuvrant toutes en direction des familles, c'est pourquoi il nous semblait capital de travailler en étroite collaboration avec lui.

Cela nous a peu à peu amenées à développer notre **projet social**, en mettant au point un **programme d'accompagnement périnatal** des familles en situation de précarité sociale et financière. Une orientation des familles présentant une vulnérabilité sociale et un risque de difficultés parentales est faite par les institutions partenaires au projet (MDS, dispositif d'hébergement d'urgence Voyelles-Cités Caritas, services de néonatalogie et de réanimation néonatale du CHU de Purpan, par exemple).

Dans un premier temps la prise en charge se fait par des référentes de terrain (éducatrices de jeunes enfants), en individuel à domicile. Dans un second temps, sont proposés : un accompagnement vers les espaces collectifs de l'association (groupe de parole, ateliers parents - enfants) puis vers des structures du secteur d'habitation des familles (LAEP, PMI, centres sociaux, RPE...)

LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION SONT PORTÉES PAR DES PROFESSIONNEL(LE)S QUALIFIÉ(E)S ET FORMÉ(E)S À LA PÉRINATALITÉ, DONT DEUX SONT SALARIÉES DE L'ASSOCIATION.



02 Le réseau professionnel

A. LES OBJECTIFS

Notre ambition est de construire un réseau de professionnel(le)s pluridisciplinaires de la périnatalité, visant ainsi plusieurs objectifs :



- **Fédérer** des professionnel(le)s de la périnatalité, formé(e)s et informé(e)s, autour de valeurs et postures communes d'accompagnement (ils sont signataires de notre Charte des valeurs et postures professionnelles).
- **Faciliter le parcours des parents** par une orientation adaptée à leurs besoins, grâce à la connaissance des spécificités de chaque professionnel(le) du réseau.
- Créer une **réflexion commune et collective** autour de l'accompagnement des familles en animant ce réseau.

Ainsi, fin 2022, 23 professionnel(le)s constituaient notre réseau et 17 professions étaient représentées (telles que psychologues, auxiliaire de puériculture, éducateurs spécialisés, éducatrices de jeunes enfants, infirmières, puéricultrices, ostéopathes, kinésithérapeutes, consultante en lactation IBCLC, chiropracteur, etc).

Les professionnel(le)s qui intègrent le réseau s'acquittent d'une adhésion de 30€, valable pour un an de date à date. Celle-ci leur permet de participer aux réunions du réseau et de s'engager bénévolement dans les différentes instances de l'association (actions auprès des familles, instances de gouvernance).

B. L'ANIMATION DU RESEAU

Nous avons mis en place des réunions du réseau, une fois par trimestre, en alternant deux formats complémentaires : les Prorencontres et les Intervisions.

Les Prorencontres :

Aujourd'hui thématisées, elles permettent aux professionnel(le)s du réseau de connaître un peu plus les spécificités de chacun(e), tout en portant une réflexion commune sur l'accompagnement global et optimal de l'enfant et de sa famille. Cela permet ensuite à chacun de pouvoir orienter les familles, plus justement par rapport à leurs besoins, vers tel(le) ou tel(le) professionnel(le).

Les Intervisions :

Nous travaillons à partir de vignettes cliniques proposée(s) par un ou deux professionnel(le)s : il s'agit d'exposer un cas pratique, anonymisé et construit comme un scénario en amont, accompagné d'une ou plusieurs questions, permettant d'explorer ce que les professionnel(le)s du réseau feraient avec leur spécialité professionnelle dans une situation semblable. Chaque professionnel(le) va ainsi pouvoir apporter sa vision propre de l'accompagnement qu'il/elle aurait proposé dans cette situation, ainsi que les questions que cette dernière soulève. L'objectif étant de venir croiser les différentes approches professionnelles.

Ces deux formats permettent aux professionnel(le)s du réseau :

- D'**approfondir les connaissances** des différents métiers et leurs spécificités.
- De **porter une réflexion commune** sur l'accompagnement global et optimal de l'enfant et de sa famille.
- De **croiser les différentes approches** professionnelles.
- De **faire bénéficier** les membres du réseau **de l'expertise** de chaque professionnel(le), par l'échange de pratique, la découverte de métiers différents et d'accompagnements complémentaires.
- D'**orienter les familles plus justement**, par rapport à leurs besoins, en toute confiance.

C. LA COMMISSION DEDIEE

Nous avons créé en 2021 une commission dédiée au réseau professionnel, pour répondre au **besoin de définir des critères objectifs d'intégration des professionnel(le)s**. Cette commission permet de valider ou non de manière collective l'entrée d'un(e) professionnel(le) dans le réseau, sur la base des critères suivants :

- Adhérer aux valeurs et postures inscrites dans notre Charte (voir en annexe) et s'engager à les faire vivre concrètement dans l'accompagnement des familles.
- Interroger sa pratique et la mettre en regard d'autres pratiques professionnelles, pour un accompagnement global des familles.
- Être conscient(e) de ses limites afin de faire appel au réseau et pouvoir réorienter les familles vers le/la professionnel(le) le/la plus adapté(e) à leurs problématiques.
- S'investir au sein de l'association (participation aux Prorencontres/Intervisions, implication bénévole dans les instances décisionnaires, co-animation de Parencontres, ou d'autres projets).

Cette commission se réunit environ tous les deux mois. Ces temps de réunions sont également mis à profit pour questionner divers sujets liés à ce réseau (son évolution, les temps de réunions de ses membres, les difficultés rencontrées, etc).

CETTE ANIMATION DE RÉSEAU, FAVORABLE À UNE INTERCONNAISSANCE MUTUELLE DES PROFESSIONNEL(LE)S, ET CE SOCLE COMMUN DE FORMATION, ŒUVRENT EN FAVEUR D'UN ACCOMPAGNEMENT TOUJOURS PLUS GLOBAL, PRÉCIS ET QUALITATIF DES FAMILLES.

03 ANNEXE



CHARTRE DES VALEURS ET POSTURES À DESTINATION DES PROFESSIONNEL·LE·S DU RÉSEAU

Nos valeurs

Bienveillance : La bienveillance est la disposition affective d'une volonté qui vise le bien et le bonheur d'autrui. Il s'agit de veiller à tout moment, et de façon inconditionnelle et empathique, à accueillir l'autre et ses émotions, à le/la traiter tel qu'il/elle se présente, sans le/la juger, avec indulgence, respect et compréhension. Valable pour les professionnel·le·s et pour les parents.

Universalité : Accessibilité à tou·te·s, adaptation et acceptation de tou·te·s dans leurs différences (cultures, langues, religions, modèle familial, handicap, socio- économiques).

Coopération : Mise en commun des compétences/savoir/savoir-être/savoir-faire individuels, intelligence collective, au bénéfice du collectif. Que ce soit durant les ateliers ou dans le fonctionnement de l'association.

Respect et non jugement : De l'autre, de ses idées, de sa culture, de son origine, de ses pratiques tant qu'elles rentrent dans le cadre légal de la loi française.

03 ANNEXE



Nos postures

Ecoute : Prêter attention à ce que l'autre dit, pour l'entendre et le comprendre, en toute bienveillance, et dans le non jugement. Pour cela il s'agit d'être ouvert·e à tout ce que l'autre nous dit, pas seulement aux choses que nous voulons entendre.

Empathie : Capacité à ressentir ses propres émotions, à sentir les émotions de l'autre et à les accueillir telles qu'elles se présentent.

Valoriser les ressources parentales : Souligner les recherches, les efforts, les essais que les parents mettent en place. Les orienter si nécessaire vers des professionnel·le·s, sans dénigrer leurs compétences.

Coopération : Collaboration parents/professionnel·le·s: le/la professionnel·le veille à considérer le parent comme personne connaissant le mieux son enfant, à valoriser les ressources parentales, et à rendre le parent acteur de sa parentalité. Il/elle met ses connaissances et ses compétences professionnelles au service du parent et de l'enfant, en les adaptant à leurs besoins. Parents et professionnel·le·s œuvrent ensemble pour le bien-être et le développement harmonieux de l'enfant.

03 ANNEXE



Nos postures

Respect inconditionnel de l'enfant : De son rythme, de son intégrité physique et mentale, de son consentement (à la hauteur de sa compréhension et des besoins des parents), de son expression verbale et non verbale, de ses besoins physiologiques et psycho-affectifs.

Se maintenir informé · e : Sur le champ du développement physiologique, cognitif, affectif et psychologique de l'enfant.

Informier : Devoir d'information, de prévention et de sensibilisation auprès des parents.

S'ajuster aux familles : Adapter sa proposition d'accompagnement professionnel et son discours en fonction du parent et de l'enfant.

Devoir de discrétion : Le/la professionnel·le doit faire preuve de discrétion quant aux faits et informations relatifs aux familles qu'il accompagne.

LE/LA PROFESSIONNEL·LE SIGNATAIRE DE NOTRE RÉSEAU S'ENGAGE À RESPECTER CETTE CHARTE. AUTANT QUE POSSIBLE, IL/ELLE VEILLERA ÉGALEMENT À PROPOSER UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ AUX FAMILLES.